

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 11 août 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025
 - 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025
5. FINANCES
 - 5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ
 - 6.2 JOURNÉE DE FORMATION – ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ)
 - 6.3 AUTORISATION DE FORMATION AU CÉGEP DE LA POCATIÈRE
 - 6.4 NOMINATION OFFICIELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE
 - 6.5 AUTORISATION DE PUBLIER UNE OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER ADJOINT
 - 6.6 OFFRE D'ACHAT SUR UN TERRAIN
 - 6.7 AUTORISATION DE MANDATS JURIDIQUES À LAVERY
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE (SANS SUJET)
8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 RESURFAÇAGE DE LA ROUTE DES RIVIÈRES
9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)
10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 10.1 APPUI ET MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ DE DÉCORATION DU SKATEPARK
11. URBANISME (SANS SUJET)
12. SUBVENTION (SANS SUJET)
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 11 août 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

EST ABSENT :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
-----------------------------------	-------------------	-------------------

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 11 août 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : M. Robert Talbot	Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine
------------------------------	---

Adoptée. #2025-08-190

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet a été remis aux élus ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
------------------------	--

EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.
------------------------	---

Proposeur : M. Richard Sylvain	Appuyeur : M. Robert Talbot
--------------------------------	-----------------------------

Adoptée. #2025-08-191

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

- CONSIDÉRANT QUE

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet a été remis aux élus ;
- CONSIDÉRANT QUE

celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
- EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-08-192

5. FINANCES

5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

- CONSIDÉRANT QUE

les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE

la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDÉRANT QUE

la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises	
Employés	
Juillet 2025	49 462.16 \$
Élus	
Juillet 2025	5 931.69 \$

- CONSIDÉRANT QUE

le rapport des impayés en date du 11 août 2025 représente un montant de 96 457.53;
- CONSIDÉRANT

les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
- EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'entériner et d'effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 11 août 2025 au montant de 96 457.53 \$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 55 393.85 \$ pour un montant total de 151 851.38 \$.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-08-193

6. ADMINISTRATION

6.1 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE	le colloque de zone du Centre-du-Québec organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) constitue un événement de réseautage et de formation reconnu, permettant aux participants de parfaire leurs connaissances, d'échanger sur leurs réalités communes et de s'informer sur les dossiers en cours de l'ADMQ ;
CONSIDÉRANT QUE	Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim a manifesté son intérêt à participer à ce colloque afin de représenter la municipalité et de bénéficier des ateliers offerts ;
CONSIDÉRANT QUE	le colloque de la zone 7 de l'ADMQ aura lieu le 17 octobre 2025 ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser la participation de Mme Nadia Talbot directrice générale et greffière-trésorière par intérim au colloque de zone du Centre-du-Québec de l'ADMQ, au coût de 143,72 \$ plus les taxes applicables, et que les frais soient imputés au poste budgétaire prévu à cet effet.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-08-194

6.2 JOURNEE DE FORMATION – ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUEBEC (AGFMQ)

CONSIDÉRANT QUE	l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) organise une journée de formation le mercredi 10 septembre 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE	cette journée de formation comprend trois ateliers portant sur : 1- les audits, subventions et nouvelles obligations pour les municipalités ; 2- les risques de fraude et les réalités pour les municipalités québécoises ; 3- la gestion financière municipale : composantes clés et pratiques essentielles ;
CONSIDÉRANT QUE	cette formation est pertinente pour le développement professionnel de la directrice générale et greffière trésorière par intérim, notamment en lien avec ses responsabilités en matière de gestion

financière et de conformité aux normes comptables ;

CONSIDÉRANT QUE

le coût d'inscription est de 520 \$ plus les taxes applicables, incluant les pauses-santé et le repas du midi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière trésorière par intérim à participer à la journée de formation de l'AGFMQ le 10 septembre 2025 à Bécancour ;
- Que les frais d'inscription et les dépenses liées au déplacement soient assumés par la municipalité conformément aux politiques en vigueur.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-08-195

6.3 AUTORISATION DE FORMATION AU CÉGEP DE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE

Mme Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications souhaite suivre la formation professionnelle suivante : Technique en administration municipale du Cégep de La Pocatière, afin d'améliorer ses compétences et de mieux répondre aux exigences de son poste en tant qu'administratrice municipale ;

CONSIDÉRANT QUE

cette formation collégiale est d'une durée d'un an et demi, qu'elle s'inscrit dans le cadre des deux formations annuelles prévues au contrat de travail de l'employée, que le coût de la formation est raisonnable, et que quelques livres pourraient être nécessaires à l'accomplissement du cursus ;

CONSIDÉRANT QUE

les coûts sont de 36.20 \$ par cours plus les frais d'inscription au programme de 39.00 \$ qui sont requis pour l'ouverture du dossier au SRACQ. L'attestation comporte 9 cours donc pour un total de 364.80 \$. Le matériel OBLIGATOIRE et nécessaire pour suivre une formation à distance est un ordinateur avec connexion haute vitesse branchée, un casque d'écoute muni d'un microphone et une caméra Web ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'inscrire Mme Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications à la formation Technique en administration municipale du cégep de La Pocatière ;

- D'assumer les frais de la formation au coût de 364.80 \$ + les taxes applicables et l'achat de livres obligatoires reliés à cette formation.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-08-196

6.4 NOMINATION OFFICIELLE DE LA DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE TRESORIERE

CONSIDÉRANT QUE	Mme Nadia Talbot est à l'emploi de la municipalité depuis le 3 juillet 2024 ;
CONSIDÉRANT	la nomination de Mme Nadia Talbot au poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe le 12 août 2024 ;
CONSIDÉRANT QUE	depuis le 23 janvier 2025, Mme Nadia Talbot assume les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
CONSIDÉRANT QUE	durant cette période, elle a démontré rigueur, leadership et professionnalisme, assurant la continuité des opérations municipales avec brio ;
CONSIDÉRANT QUE	son implication active dans les dossiers municipaux, sa connaissance approfondie des enjeux locaux et sa capacité à mobiliser les équipes ont permis d'assurer une gestion efficace et transparente ;
CONSIDERANT QUE	cette expérience lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour assumer pleinement les responsabilités liées au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'entériner la nomination officielle de Mme Nadia Talbot au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Lucien en date du 10 août 2025 ; - D'autoriser Mme Maryse Collette, mairesse et M. Michel Côté, maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail lié à cette nomination, tel que présenté au conseil municipal d'après les recommandations du comité de ressources humaines.

Un vote est demandé au conseil municipal par Mme Maryse Collette, mairesse.

Résultat du vote :	
Pour	Contre
Robert Talbot	Chantal Fortier Duchaine
Michel Côté	Maryse Collette
Richard Sylvain	

Il est donc résolu à la majorité du conseil municipal, que soit nommée Mme Nadia Talbot au titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée. #2025-08-197

6.5 AUTORISATION DE PUBLIER UNE OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ET GREFFIER TRESORIER ADJOINT

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | le poste de directeur général et greffier trésorier adjoint est vacant suite à la nomination de Mme Nadia Talbot à titre de directrice générale et greffière-trésorière ; |
| CONSIDÉRANT QU' | il est essentiel pour la municipalité de Saint-Lucien d'assurer la continuité des fonctions de la direction générale et de la greffe et trésorerie durant les absences du directeur général ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la personne qui occupera ce poste répondra aux besoins et à la volonté du Conseil ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour un poste de directeur général et greffier trésorier adjoint tel que présentée au conseil sous les recommandations du comité des ressources humaines. |

<u>Proposeur : M. Robert Talbot</u>	<u>Appuyeur : M. Richard Sylvain</u>
-------------------------------------	--------------------------------------

Adoptée. #2025-08-198

6.6 OFFRE D'ACHAT SUR UN TERRAIN

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la Municipalité a présenté une offre d'achat pour le terrain situé sur le lot 6 657 711, dans le cadre d'un projet de stationnement pour un éventuel parc municipal ; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette offre a été refusée par le vendeur ; |
| CONSIDÉRANT QUE | le conseil municipal a analysé les implications financières d'une bonification de l'offre initiale ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les fonds supplémentaires requis pour renchérir l'offre sont jugés trop élevés au regard des objectifs et des ressources disponibles pour le projet ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none">- De ne pas renchérir l'offre d'achat initiale pour le terrain du lot 6 657 711 ;- De renoncer à l'acquisition de ce terrain dans les conditions actuelles ; |

- De poursuivre l'évaluation d'autres options ou terrains pouvant répondre aux besoins du projet, dans le respect des capacités financières de la Municipalité.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-08-199

6.7 AUTORISATION DE MANDAT JURIDIQUE À LAVERY

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | la Municipalité a reçu une mise en demeure provenant d'une firme d'avocats en date du 17 juillet 2025 ; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette mise en demeure nécessite une analyse juridique approfondie et une réponse formelle dans les délais prescrits ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les avocats de Lavery ont remis à la municipalité de Saint-Lucien un avis juridique concernant le dossier no 416146-00031 ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none">- De mandater les avocats de la Municipalité afin de préparer et transmettre une réponse officielle à la mise en demeure reçue et de continuer les démarches selon l'avis juridique dans le dossier no 416146-00031 ;- Que les honoraires professionnels engagés soient assumés par la Municipalité, conformément aux ententes contractuelles en vigueur avec le cabinet juridique. |

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-08-200

7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE (SANS SUJET)

8. TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 RESURFAÇAGE DE LA ROUTE DES RIVIERES

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Lucien a fait plusieurs demandes de soumissions pour répondre à la résolution no 2025-07-179 ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité a reçu 3 soumissions ; |
| CONSIDÉRANT QUE | deux soumissionnaires sont très près l'un de l'autre, mais qu'un soumissionnaire s'est démarqué par l'attention apportée et les questions posées ; il a été le seul à se déplacer directement sur le terrain pour bien évaluer la situation ; |

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à mandater Pavage Drummond pour le resurfaçage de la Route des Rivières pour 365 tonnes d'asphalte au coût budgété de 136.35 \$ la tonne pour environ 650 mètres linéaires.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-08-201

9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 APPUI ET MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ DE DÉCORATION DU SKATEPARK

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | l'organisation d'une activité de décoration temporaire vise à favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes à cet espace public, tel que discuté lors de la mise en place des installations ; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'activité proposée inclut l'utilisation de matériaux tels que des gallons et cannettes de peinture, des rouleaux, des pinceaux, des pochoirs et autres accessoires nécessaires, et que du sable sera intégré à la peinture afin d'éviter que la surface soit glissante et ainsi permettre une utilisation sécuritaire de peintures variées ; |
| CONSIDÉRANT QU' | il est envisagé de fournir une collaboration aux jeunes participants afin de rendre l'activité conviviale ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les dépenses associées à cet événement pourront être prises dans le budget déjà approuvé pour les loisirs ; |
| CONSIDÉRANT QU' | il est difficile d'établir un coût exact pour l'activité, mais qu'un budget maximal de 750 \$ est suggéré, avec l'intention de réaliser le projet en deçà de cette somme grâce à une bonne gestion, la revalorisation et la réutilisation de matériel ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : |
| | <ul style="list-style-type: none">- De mandater Mme Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, pour organiser une activité de décoration du skate park destinée aux jeunes, dans un esprit collectif et éphémère ; |

- Que la municipalité autorise un budget maximal de 750 \$ pour couvrir les dépenses liées à l'achat de matériel de peinture, d'accessoires, et à la collation des participants.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-08-202

11. URBANISME (SANS SUJET)

12. SUBVENTION (SANS SUJET)

13. VARIA

- 13.1 Lecture d'une lettre déposée aux archives municipales par Mme Maryse Collette, mairesse.

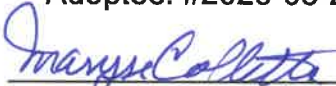
14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (à 20h24)

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-08-203


Maryse Collette
Mairesse


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière